



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 JUIN 2024  
PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le 28 Juin deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 juin 2024.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint, Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Marie-Charlotte Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn, Mme Béatrice Delamarre par M. Patrick Convers, Mme Catherine Delormel par M. Thierry Wims, M. Cédric Desmedt par Mme Yveline Desmedt M. Cyril Rousseau par M. Bernard Dubouil.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Sarah Flagothier. Mme Sara Louise Ndi Edima.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Madame Colette Dollez est désignée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal (délibération n° 47/2023 du 07/07/2023) :

25° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Avenant n°2 au marché de prestation de services portant sur la confection et la livraison de repas scolaire en liaison froide
	Avenant n°1 au lot 1 du marché Assurances -Dommages aux Biens-
	Décision d'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des équipements d'athlétisme, du terrain d'honneur de football et de création de deux terrains de padel à la société PMC Etudes pour un montant de 35 280 € HT

## A L'ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n° 1
2. Modification des horaires d'accueil du public
3. Modification des tarifs des ateliers artistiques
4. Tarifs de l'Espace Jeunesse
5. Aliénation de logements HLM
6. Motion sur les difficultés des officines

### 1. DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'adjoint au Maire en charge des Finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la commission des finances du 18 juin 2024

Considérant la nécessité d'ajouter au budget de la Commune de St Just-en-Chaussée les crédits suivants :

#### 1) Budget d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
200 Terrains divers	21318. Autres bâtiments publics	- 400 000.00
300 Matériel	2051. Concessions et droits similaires	+ 7 000.00
300 Matériel	2158. Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 4 000.00
400 Bâtiments divers	21318. Autres bâtiments publics	+ 25 000.00
419 Terrain synthétique	2188. Autres immobilisations corporelles	+ 7 700.00
512 Vidéo protection	21538. Autres réseaux	+ 4 000.00
OPFI Opération financière	28031. Frais d'études	+ 3 470.00

OPFI Opération financière	2815731. Matériel roulant	+ 170.00
OPFI Opération financière	281848. Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 90.00
OPFI Opération financière	28188. Autres	+ 6 450.00
OPNI Opération non individualisée	216111. Œuvres et objets d'art	+ 1 000.00
	TOTAL	- 341 120.00 €

Recettes d'investissement

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
OPFI Opération financière	021. Virement de la section d'exploitation	- 341 120.00
	TOTAL	- 341 120.00 €

Ce qui fixe le budget après DM1 2024 de la section investissement à :

Budget investissement 2024	Montant €
Dépenses d'investissement	3 157 280,00
Recettes d'investissement	3 157 280,00
Ecart budgétaire	0,00

2) Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
(023 ordre) Virement à la section d'investissement	023. Virement à la section d'investissement	- 341 120.00
	TOTAL	- 341 120.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
74 Dotations et participations	74111. Dotation forfaitaire des communes	+ 581.00
74 Dotations et participations	741121. Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+ 58 860.00

74 Dotations et participations	741123. Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	+ 18 515.00
74 Dotations et participations	741127. Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	+ 7 468.00
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	7811. Rep. amort. immos corpo. et incorp.	+ 10 180.00
	TOTAL	+ 95 604.00 €

Ce qui fixe le budget après DM1 2024 de la section de fonctionnement à :

Budget fonctionnement 2024	Montant €
Recettes de fonctionnement	10 772 494,00
Dépenses de fonctionnement	8 511 580,00
Ecart budgétaire	+ 2 260 914.00

## **2. MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude sur la fréquentation du public à l'accueil de la Mairie a été menée depuis plusieurs mois en vue de proposer la fermeture d'une demi-journée du service au public. Cette réflexion a été menée compte tenu de l'accroissement du traitement de dossiers dématérialisés dont la saisine ne peut être hachée ou interrompue.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une fermeture de l'accueil physique mais que les services poursuivent l'accueil téléphonique et que des rendez-vous peuvent être pris.

L'étude démontre que le jeudi après-midi serait la plage la moins contraignante pour les administrés. Il est précisé, qu'à ce jour, la mairie accueille le public sur 38 heures, aucune collectivité aux alentours ne propose une plage d'ouverture aussi importante que la nôtre. La suppression d'une demi-journée permettra un accueil du public sur 34 heures.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Après avis favorable des membres du CST,

VALIDE la fermeture de l'accueil de la mairie le jeudi après-midi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

## **3. MODIFICATION DES TARIFS DES ATELIERS ARTISTIQUES**

Madame l'Adjointe au Maire en charge des Affaires culturelles rappelle que la collectivité met en place des ateliers artistiques autour de la poterie et la peinture.

Ces ateliers sont ouverts aux Saint Justois et extérieurs.

L'Adjointe au Maire entendue, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-après pour les extérieurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024:

Tarifs poterie :

1 séance par semaine : 50€ par trimestre et 150€ par an

Tarifs peinture :

1 séance par semaine : 50€ par trimestre et 150€ par an

2 séances par semaine : 100€ par trimestre et 300€ par an.

Les tarifs pour les Saint Justois restent inchangés

#### **4. TARIFS DE L'ESPACE JEUNESSE**

L'Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse entendue, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'appliquer les tarifs de l'Espace Jeunesse pour l'été 2024 comme suit :

Itinérance VTT : 320€ St Justois et 500€ extérieurs.

Tarif semaine : 30€ St Justois et 50€ extérieurs

Buvette de la fête de la libération le 31/08/2024 :

Alimentation :

Frites : 2€ la barquette - Sandwich viande : 2€ Américain : 5€

Boissons :

Bière : 2,50€, Ruby : 3€ - bouteille de vin rouge ou rosé : 7€ - Soft : 2€ - Café : 0,50€ - la bouteille d'eau : 0,50€.

#### **5. ALIENATION DE LOGEMENTS HLM**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'OPAC a transmis aux services de l'Etat une demande d'aliénation pour des logements implantés sur la commune. Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le représentant de l'Etat consulte la commune d'implantation des logements. L'OPAC de l'Oise demande l'aliénation des logements suivants :

- 10 bis rue de Boutavent pour un montant de 105 000 €
- 71 rue Mangin - Apt 19 - pour un montant de 69 000 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**ÉMET** un avis favorable à la cession des logements de l'OPAC de l'Oise

## **6. MOTION SUR LES DIFFICULTES DES OFFICINES**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

« Depuis plus de 15 ans, les pharmacies d'officine subissent la politique de maîtrise des coûts pour la santé. Chaque année, ce sont au minimum 1 milliard d'euros d'économie que le médicament subit et qui se répercute sur la santé des officines.

Résultat : les pharmacies ferment les unes après les autres. 2000 officines ont fermé en 10 ans. Dans notre département, nous avons perdu 9% des officines, passant de 237 en 2015 à 212 aujourd'hui. Plusieurs villages ont perdu ainsi le seul professionnel de santé qui leur restait.

En effet, la baisse des marges cumulée à l'explosion des prix des médicaments mais également l'inflation causant une augmentation des charges et des salaires auxquelles vient s'ajouter les pénuries de médicaments dégradent fortement la situation économique des officines.

Par ailleurs, les menaces de dérégulation du marché ainsi que le manque d'attractivité de la profession font peser un risque d'effondrement du système officinal.

Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans notre système de santé et cela a été démontré une fois de plus lors de la crise sanitaire de la Covid-19. Cela est d'autant plus vrai en raison des difficultés d'accès aux soins présents et à venir.

Il est vital de préserver ce service de proximité, le pharmacien étant la plupart du temps le premier professionnel de santé sollicité et permettant ainsi de pallier le manque de médecins dans nos territoires ruraux.

Nous enjoignons l'Etat d'écouter les revendications des pharmaciens et de rétablir le maillage territorial de la pharmacie française afin qu'elle puisse continuer d'exister et de remplir son rôle de santé publique ».

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOPTE la motion

## **TOUR DE TABLE**

### **RALLYE RAID SPORTIF**

Monsieur Bourgeteau met en avant la réussite de la manifestation sportive du Rallye Raid Sportif qui s'est déroulée les 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers ; félicite et remercie les services de la collectivité, en particulier le service des sports.

### **TRAVAUX**

Monsieur Convers retrace les travaux en cours et à venir : changement des branchements plomb (travaux de la CCPP), travaux en cours d'achèvement dans le bâtiment « blues picard », travaux VRD du nouveau cimetière en cours d'achèvement et plantation de la

végétation prévue en octobre, travaux pour l'ouverture d'un nouveau périscolaire à l'école Valentin Haüy à la rentrée scolaire de septembre 2024, modification de la banque d'accueil à la Mairie.

### **EFFECTIFS DANS LES ECOLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025**

Monsieur Matron souligne une baisse des effectifs à la rentrée scolaire dans nos écoles, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités : moins 30 élèves à l'école élémentaire Bogaert, moins 15 élèves à l'école élémentaire Valentin Haüy, et légère augmentation des effectifs à l'école élémentaire du Moulin lié au transfert de la classe Ulis.

Monsieur Matron remercie au nom des enseignants et parents d'élèves les services pour leur réactivité et la qualité d'intervention tout au long de l'année des services d'accompagnement éducatif, tel que la médiathèque et le service des sports.

### **ENTRETIEN DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle que le département a connu depuis quelques mois d'importantes précipitations. La pluie et les pointes de chaleur ont donné à la nature la vigueur et la croissance des plantes. Notre commune et notre cimetière ne furent pas épargnés par cette pousse, mais comme chaque année, entreprendre son nettoyage trop tôt n'est pas la solution.

Il rappelle une contrainte majeure pour les collectivités : interdiction d'utiliser des pesticides (loi Labbé). Les herbes traitées par les nouveaux produits « zéro phyto » repoussent beaucoup plus rapidement et nécessite un travail supplémentaire très conséquent. Les services techniques ont entrepris le nettoyage durant 5 jours à 6 personnes pour que le cimetière retrouve sa propreté.

Dans le prochain JDS, Monsieur le Maire va rappeler aux habitants que les herbes au vertical des habitations et sur leur trottoir doivent être retirées par leur soin.

Ce geste citoyen représente pour les services techniques sur l'ensemble des voiries piétonnes un nombre d'heures important qui sera consacré à d'autres tâches.

### **JARDINS COMMUNAUX**

Monsieur Choquet signale son mécontentement sur le retour de dépôts sauvages dans les jardins communaux : grillages, chaises, bouteilles, chaussures... déversés dans les déchets verts qui doivent normalement servir de compost !

### **TCHAO MEGOT**

8 cendriers ont été installés dans la commune : 5 aux abords des écoles, 1 cendrier mural près de la salle des fêtes et 2 autres à proximité du gymnase et dojo. En fin d'année, la commission environnement se réunira pour déterminer la poursuite du déploiement.

### **RAPPEL DES DATES A RETENIR**

30/6 : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives anticipées

30/6 : concours de tir

7/7 : 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives anticipées

12/7 : inauguration de la fête foraine

13/7 : fête de juillet - feu d'artifice - concert/bal

14/7 : cérémonie patriotique

31/8 : anniversaire de la libération de Saint Just en Chaussée

6/9 : prochain Conseil Municipal

13/9 : cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, de l'éducation et des bacheliers

12 et 13/10 : salon des arts  
20/10 : foire de Saint Just en Chaussée

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25, après avoir félicité Monsieur Thierry Wims pour sa nomination en qualité de Chef de Cérémonie lors des manifestations patriotiques.

Le Maire  
de Saint Just en Chaussée  
Bernard DUBOUIL



La Secrétaire de séance  
Colette DOLLEZ

